

# BTS SYSTÈMES NUMÉRIQUES

*Option électronique et communication*



Prérequis :  
**Bac**



Durée :  
**2 ans**



Formation  
**rémunérée**



Formation  
**en alternance**



Réseau d'entreprises  
**partenaires**

Le **BTS SN (EC)** prépare aux métiers de l'électronique, présents dans la majorité des secteurs en forte croissance comme l'aéronautique, le multimédia, la domotique, la robotique, l'automobile, la médecine, l'industrie... Le domaine de compétences est centré sur le développement, l'installation et la maintenance des dispositifs électroniques, des objets connectés, de l'électronique embarquée, ainsi que la programmation de composants intégrés.



## MON PROFIL

Avoir le sens pratique, l'esprit d'initiative et d'équipe. Vous aimez, les nouvelles technologies, l'électronique, la programmation, le numérique ? Le BTS SN est fait pour vous !

## MÉTIERS ET PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

- Technicien de maintenance en électronique
- Technicien de maintenance des systèmes d'alarme et de sécurité
- Technicien d'essais
- Concepteur de cartes électroniques
- Électronicien automobile
- Chef d'équipe en unité de production

## LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT

Entreprises ou bureaux d'études des secteurs d'activité suivants : télécommunications, multimédia, aéronautique, armement, automobile, électronique médicale, automatisme et robotique, constructeurs de biens d'équipements industriels, fabricants de produits électroniques.

## LES FONCTIONS EN ENTREPRISE

- Participer dans le cadre de la création de nouveaux produits, aux études, à la réalisation des schémas techniques, à la fabrication et aux tests des prototypes
- Organiser et suivre des installations sur sites (choix du matériel, installation, tests, recette du produit, formation des utilisateurs)
- Maintenir en condition opérationnelle des systèmes techniques
- Dépanner des systèmes électroniques
- Participer à la production, à l'assemblage, aux contrôles et aux réglages de systèmes électroniques.



## MA FORMATION

Enseignements Professionnels	Volume horaire hebdomadaire
------------------------------	-----------------------------

- Électronique et Communication **11H**
- Sciences Physiques **8H**

Enseignements Généraux	Volume horaire hebdomadaire
------------------------	-----------------------------

- Mathématiques **4H**
- Culture Générale **4H**
- Langue vivante LV1 **3H**
- Langue vivante LV2 **1,5H**
- Économie-Gestion **1,5H**
- Accompagnement Personnalisé **2H**

### Lieu de formation :

**ORLÉANS (45)**  
 AFTEC Orléans  
 TÉL. : 02 38 22 13 00  
 info@formation-aftec.com

En savoir plus sur  
[www.formation-aftec.com](http://www.formation-aftec.com)



## POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence pro sécurité et télésurveillance
- Licence pro conception de systèmes électroniques et opto-électroniques
- Licence pro intégration des systèmes embarqués en aéronautique
- Prépa ATS ingénierie industrielle

## MON ACCOMPAGNEMENT : DEVENIR APPRENTI EN 4 ÉTAPES AVEC L'AFTEC



### Étape 1

- Remplir la préinscription sur le site [www.formation-aftec.com](http://www.formation-aftec.com), rubrique candidats/devenir apprenti.



### Étape 2

- Participer à une réunion d'information bimensuelle dans notre établissement.\*
- Retirer un dossier de candidature.
- Participer à une réunion métier.



### Étape 3

- Remettre le dossier de candidature.
- Prendre rendez-vous avec un chargé de Relation Clients qui vous accompagne dans la définition de votre projet professionnel.



### Étape 4

- Proposer votre candidature (CV + lettre de motivation) aux entreprises afin de signer un contrat d'apprentissage.

\*Consultez le calendrier des réunions sur notre site internet

## MA RÉMUNÉRATION D'APPRENTI(E)

### > Barème 2019

	JUSQU'À 17 ANS INCLUS	DE 18 À 20 ANS INCLUS	DE 21 ANS À 25 ANS	26 ANS ET PLUS*
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%	100%
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61%	100%
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%	100%

Les conventions ou accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SMIC horaire brut s'élève à 10,03€, soit 1521,25 € mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. \*Maximum 29 ans révolus.